



**Comité des statuts et règlements**  
**Le mercredi 12 mai 2021**  
**Réunion dans Teams**

**PROCÈS-VERBAL**

**Présents :** C. Lonmo (présidente), H. Delnick, A. Trau, J. Lafontaine, A. Picotte, A. Kurikshuk-Nemec, C. Awada, K. Mansfield, G. Phillips (membre d'office)

**Personnel :** A. Lizotte, J. George, S. Pantalone

**Absent :** N. Bois

**1. Ouverture de la séance / Présentations à tour de rôle**

La présidente par intérim, A. Kurikshuk-Nemec, déclare la réunion ouverte à 14 h 30.

*\* À ce stade de la réunion, la déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement est lue à voix haute. Aux fins de la réunion, A. Lizotte est désignée comme personne-ressource sur la lutte au harcèlement. Toute préoccupation à cet égard doit être portée à son attention par courriel.*

**1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Adoption de l'ordre du jour pour les points suivants :

- Politique de lutte au harcèlement
- Examen et adoption de l'ordre du jour
- Exigences dans les Statuts et les Règlements concernant les signatures manuscrites et la présence en personne
  - Examen d'un échantillon de paragraphes des Statuts et des Règlements, et discussion concernant des solutions de rechange dans le contexte de la pandémie
- Examen et adoption du procès-verbal de la réunion du 13 avril
- Rémunération et exigences minimales du poste de président :
  - Examen de la rémunération du président d'autres syndicats
  - Discussion concernant des recherches supplémentaires requises et la possibilité de retenir les services d'un consultant pour aider à l'exécution de cette tâche

*Résolution visant à adopter l'ordre du jour – adoptée à l'unanimité.*



## **2. Exigences dans les Statuts et les Règlements concernant les signatures manuscrites et la présence en personne**

Discussion concernant la pratique d'autres agents négociateurs et la façon dont ceux-ci traitent ces questions durant la pandémie. On fait remarquer que les pratiques de l'ACEP semblent cohérentes avec celles d'autres agents négociateurs. Discussion concernant la possibilité de mettre en œuvre une politique temporaire afin de relever les défis liés à la pandémie.

*Mesure de suivi* : Des membres du personnel de l'ACEP devront analyser les aspects des Statuts et des Règlements qui pourraient nécessiter des mesures d'adaptation durant la pandémie et devront rédiger une proposition de politique comportant des mesures temporaires, aux fins d'examen par le Comité.

*Motion visant à approuver les modifications apportées aux exigences dans les Statuts et les Règlements concernant les signatures manuscrites et la présence en personne – adoptée à l'unanimité.*

*\*Charlene Lonmo se joint à la réunion et assume sa fonction de présidente de la réunion.*

## **3. Examen et adoption du procès-verbal de la réunion du 13 avril 2021**

Des erreurs mineures sont relevées et corrigées en conséquence.

*Mesure de suivi* : S. Pantalone met à jour le procès-verbal de la réunion pour tenir compte des modifications.

*Résolution visant à adopter le procès-verbal de la réunion du 13 avril – adoptée à l'unanimité.*

## **4. Rémunération et exigences minimales du poste de président**

Une discussion a lieu sur la question de savoir si des modifications devraient être apportées aux Statuts et aux Règlements concernant la manière dont les conditions d'emploi du président sont établies. La question de savoir si l'Association devrait envisager des exigences minimales pour le poste, comme une expérience antérieure au CEN ou des exigences linguistiques minimales, est également discutée. Un examen des modalités adoptées par d'autres agents négociateurs est effectué. Une discussion approfondie est tenue au sujet des possibilités. Un consensus se dégage pour examiner plus à fond l'approche adoptée par l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC), d'après laquelle le contrat du président est affiché avant le début d'un scrutin. Un consensus est aussi obtenu pour recommander au CEN qu'un sondage soit réalisé auprès des membres afin de décider si des exigences minimales devraient être



établies pour le poste de président. Enfin, une discussion est tenue sur le rôle du Sous-comité des RH à l'appui des changements proposés.

**Mesure de suivi :** Des membres du personnel de l'ACEP devront analyser les aspects des Statuts et des Règlements qui devraient nécessiter des modifications si l'approche de l'IPFPC était adoptée. Le Comité devra recommander cette approche au CEN pour approbation et demander que des directives soient données au Sous-comité des RH afin que celui-ci accorde la priorité à l'examen du salaire du président en fonction des recommandations d'une tierce partie indépendante dans le but de dépolitiser cet enjeu. Le Comité devra aussi recommander qu'un sondage soit mené auprès des membres pour décider si des exigences minimales pour le poste de président devraient être établies.

*Résolution visant à approuver les modifications apportées à la rémunération et aux exigences minimales du poste de président – adoptée à l'unanimité.*

**La séance du Comité des statuts et règlements est levée vers 16 h 50 (HAE).**

\*\*\*\*\*

*Le présent procès-verbal rend fidèlement compte de la réunion du Comité des statuts et règlements qui s'est tenue le 12 mai 2021.*

Présidente du Comité :

Date :